

COVID-19

GUIDE SUR L'ALLÈGÈMENT DES MESURES DE CONFINEMENT

**SUR TAHITI ET MOOREA-MAIAO
ET LES ÎLES**



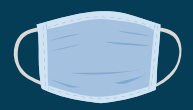
À COMPTER DU 29 AVRIL 2020 À ZÉRO HEURE

STRATÉGIE DE PROTECTION



PROTÉGER

- Arrêt des paquebots de croisière 
- Arrêt du transport aérien passagers international inter-îles 
- ~~Confinement + couvre feu~~ 
- SAS sanitaire avec quatorzaine 

ANTICIPER

- Augmentation de la capacité de lits en réanimation 
- Renforcement des moyens d'évacuation sanitaire avec l'A400M 
- Livraison de masques et de respirateurs 

SURVEILLER

- Dépistage élargi 
- Prise en charge des personnes COVID+ non hospitalisées dans un centre dédié 

DANS LE RESPECT



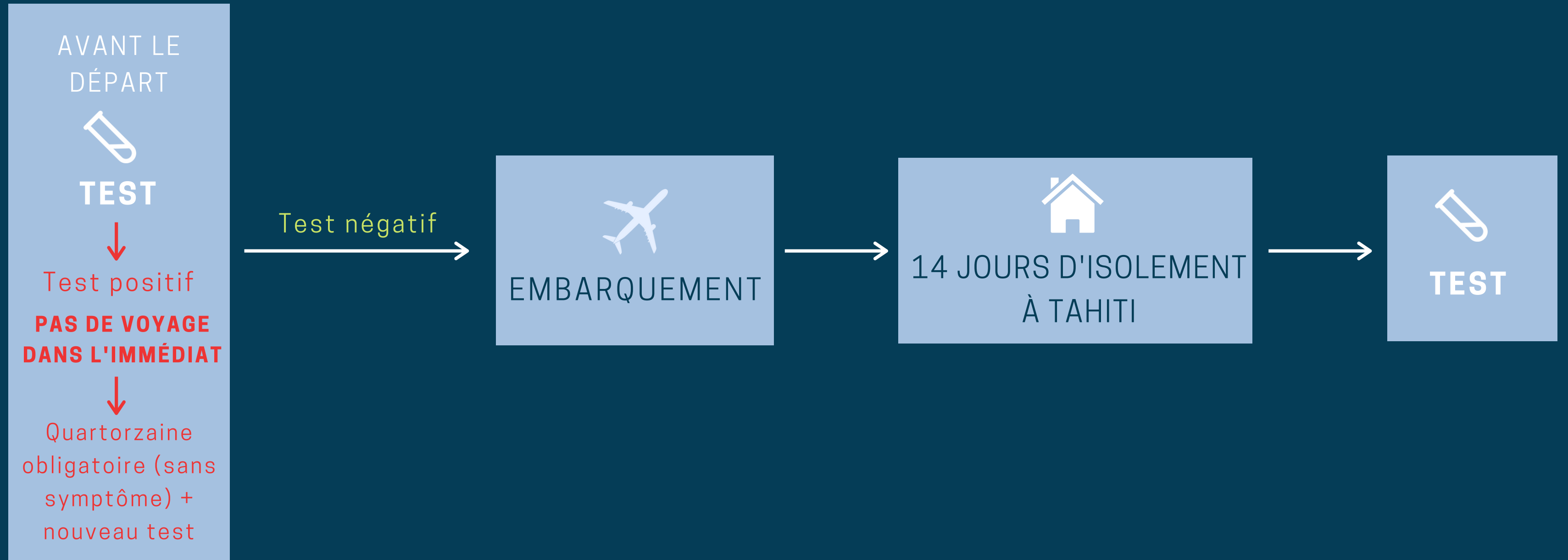
DES GESTES BARRIÈRES

GESTES BARRIÈRES ET DISTANCIATION SOCIALE

UNE NOUVELLE ORGANISATION ET DE NOUVEAUX COMPORTEMENTS
DANS NOS MODES DE VIES, À LA MAISON, DANS LES LIEUX ACCUEILLANT
DU PUBLIC, DANS LES COMMERCES, DANS LES ENTREPRISES.



PROTOCOLE D'ENTREE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



TAHITI - MOOREA - MAIAO

CE QUI EST MAINTENU

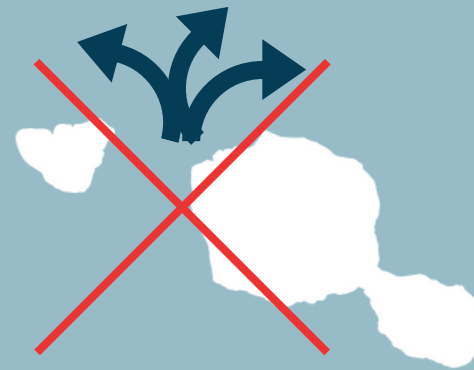
À COMPTER DU 29 AVRIL 2020 À ZÉRO HEURE



Interdiction de déplacement de **21h** à 5h



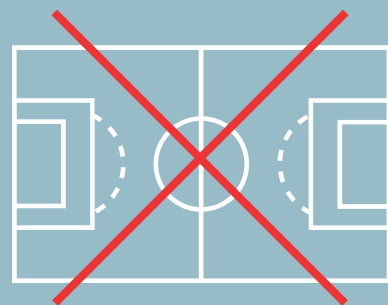
Interdiction des rassemblements organisés sur la voie publique



Aucun déplacement de Tahiti-Moorea vers les archipels sauf dérogation exceptionnelle



Fermeture : bars, discothèques, cinémas



Interdiction des activités collectives (clubs sportifs et salle de sport, salle de danse, établissements de plein air)



Obsèques limités à 20 personnes



COVID-19

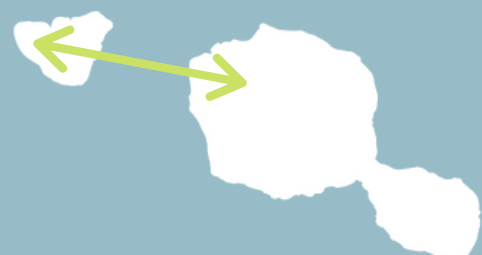
TAHITI - MOOREA - MAIAO

CE QUI CHANGE

À COMPTER DU 29 AVRIL 2020 À ZÉRO HEURE



Déplacement libre,
plus besoin
d'attestation sauf
pendant le couvre-feu



Circulation normale entre
Tahiti et Moorea



Reprise des activités
individuelles de loisirs,
sportives et nautiques
(plages publiques ouvertes)



Ouverture de tous les
commerces et des marchés
*sous réserve d'une distanciation sociale d'un mètre entre les
personnes, de l'hygiène des mains et du port du masque recommandé*



Accueil du public dans
les restaurants et les
roulottes

*sous réserve d'une distanciation sociale d'un mètre
entre les personnes et de l'hygiène des mains*



Vente d'alcool -14° autorisée
du lundi au jeudi dans les
commerces directement
avec quotas



Reprise progressive de
l'activité des institutions
et des administrations



Ouverture des lieux de cultes
(offices les samedi et dimanche)

*dans la limite de la moitié de la capacité
d'accueil et de 50 personnes maximum*



COVID-19

TAHITI - MOOREA - MAIAO

ENFANTS

SCOLAIRES ET GARDES D'ENFANTS

CRÈCHES ET GARDERIES

À COMPTER DU **29 AVRIL**



**OUVERTURE ET ACCUEIL
DES ENFANTS**

sous réserve des gestes barrières et des mesures d'hygiène

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF

À COMPTER DU **4 MAI**



**REPRISE PROGRESSIVE
DE LA PRISE EN CHARGE
DES ENFANTS**

sous réserve des gestes barrières et des mesures d'hygiène

SCOLAIRES

REPRISE PROGRESSIVE

À COMPTER DU **18 MAI**



**ACCUEIL DES ÉLÈVES SUR
VOLONTARIAT DES FAMILLES**



**MAINTIEN DE LA CONTINUITÉ
PÉDAGOGIQUE**



**ORGANISATION POUR GARANTIR
LA DISTANCIATION SOCIALE
ENTRE LES ÉLÈVES**

Modalités précisées par le Ministère de l'Éducation et la DGEE



COVID-19

ARCHIPELS

À COMPTER DU 29 AVRIL 2020 À ZÉRO HEURE

CE QUI EST MAINTENU

TOUTES LES MESURES DÉJÀ EN VIGUEUR
DEPUIS LE 20 AVRIL 2020



Interdiction
de déplacement
de **21h** à 5h



Interdiction des
déplacements entre les îles

CE QUI CHANGE



Ouverture de tous les
commerces, marchés,
restaurants et roulottes
*sous réserve d'une distanciation sociale d'un mètre entre
les personnes, de l'hygiène des mains et du port du
masque dans les commerces*



RESTONS MOBILISÉS

GARDONS LE RÉFLEXE DES GESTES BARRIÈRES

